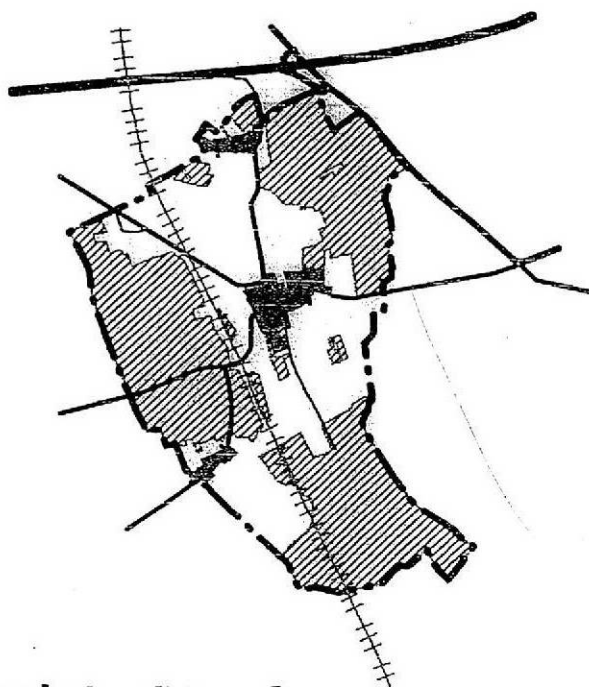


Commune de **VILLENEUVE SAINT DENIS**

Révision générale du POS sous forme de Plan Local d'Urbanisme



Projet d'Aménagement et
de Développement Durable

Cabinet



AVOCATS
A LA COUR

Courriel : ffv@franval.net

Téléphone : (33) 01 53 25 08 10

Fax : (33) 01 53 25 08 19

57, rue de la Chaussée d'Antin

75009 Paris

Arrêté le : 10 FEV. 2006

Approuvé le : 08 DEC. 2006



LE P.A.D.D.

L'EXPRESSION D'UN PROJET COMMUNAL

Afin d'assurer un développement et un renouvellement urbain cohérents, plus solidaires et durables, les lois Solidarité et Renouvellement Urbains (S.R.U) du 13 décembre 2000 et Urbanisme et Habitat (UH) du 2 juillet 2003, ont substantiellement modifié le cadre des politiques d'aménagement de l'espace. Avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), ces lois offrent aux différentes communes un outil de planification permettant de mieux répondre aux problématiques des territoires urbains et ruraux dans un souci de développement durable respectueux de l'environnement et de la vie locale.

A partir du diagnostic, le PLU définit le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) qui fixe, pour la commune, le cadre de cohérence des différentes actions d'aménagement qu'elle a vocation d'engager. Ainsi, le P.A.D.D. présente un projet urbanistique global et clair, expression des volontés politiques locales de développement durable pour les années futures.

La commune opte pour un développement très modéré de l'urbanisation locale conformément aux dispositions du SDRIF moyennant quelques réajustements nécessaires, lesquels visent à améliorer la qualité de vie des habitants, l'offre ciblée en équipements et habitat (pour tenir compte de la tendance au rajeunissement de la population et au souci de mixité sociale) et à répondre aux besoins des entreprises.

Parallèlement, dans le respect des prescriptions législatives et réglementaires, la commune s'engage à assurer la préservation des espaces agricoles et naturels et à participer activement, à son échelle, à la résolution des problèmes de sécurité routière.